



PROCÉDURE DE SIGNALEMENT FAIT DE VIOLENCE SEXISTE, SEXUELLE, HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

**SI UNE VICTIME OU UN TÉMOIN SOUHAITE ALERTER LA FFTIR
D'UN FAIT DE VIOLENCE, LA PROCÉDURE SUIVANTE SERA MISE EN ŒUVRE**

**ALERTER PAR MAIL : SIGNALEMENT@FFTIR.ORG
EN COMPLÉTANT LA FICHE DE SIGNALEMENT**

LES PERSONNES-RESSOURCES REÇOIVENT AUTOMATIQUEMENT LE MESSAGE

LE DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL
LA CADRE RÉFÉRENTE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT »
L'ÉLUE RÉFÉRENTE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT »
LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTHIQUE
LE MÉDECIN FÉDÉRAL

**LES PERSONNES RESSOURCES SE CONCERTENT ET
L'UNE D'ELLES CONTACTENT LE RÉDACTEUR DU MESSAGE**

**UN ENTRETIEN EST PROPOSÉ À LA VICTIME POUR RECUEILLIR SA PAROLE
ET SI BESOIN PRÉCISER LES FAITS DÉCRITS DANS LA FICHE DE SIGNALEMENT.**

SI LA VICTIME ACCEPTE L'ENTRETIEN

UNE PERSONNE RESSOURCE REÇOIT
LA VICTIME ET LUI REMET
LES COORDONNÉES DE PROFESSIONNELS
DE SOIN ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE

(SI BESOIN L'ENTRETIEN SERA CONDUIT
PAR DEUX PERSONNES RESSOURCES)

SI LA VICTIME REFUSE L'ENTRETIEN

LA FÉDÉRATION EST INFORMÉE
DU REFUS DE LA VICTIME

LE COMPTE RENDU RÉDIGÉ PAR
LA PERSONNE RESSOURCE AYANT
CONDUIT L'ENTRETIEN EST ENVOYÉ
AU DTN ET AU PRÉSIDENT AINSI QU'À :

SIGNAL-SPORTS@SPORTS.GOUV.FR

TRAITEMENT DU SIGNALEMENT

MESURES CONSERVATOIRES POUR PROTÉGER LA VICTIME,
SIGNALEMENT AU PROCUREUR, ENQUÊTE ADMINISTRATIVE